



PRATIQUE ET TECHNIQUES DE LA PAIE - Niveau 1

PUBLIC : Gestionnaires de la paie débutants, assistants du personnel, comptables, informaticiens. Toute personne désirent s'initier aux techniques de la paie et acquérir une connaissance générale des principes de paie.

OBJECTIFS :

- Calculer et établir une paie « simple »
- Connaître les principales variables de la paie de manière à pouvoir répondre aux questions principales des salariés sur leur paie
- Etre capable de mettre à jour le paramétrage de la paie en fonction des principales évolutions normatives
- Dialoguer avec les interlocuteurs externes et poser les bonnes questions.

DUREE : 21 heures

DATES : Les 5, 6, et 7 Octobre 2009

COUT : 803,50 €

PROGRAMME DU STAGE

LE PRINCIPE DU BULLETIN DE PAIE

L'environnement juridique de la paie.
Sa conception, ses mentions obligatoires et interdites, ses annexes obligatoires.

LES DIFFERENTS MODES DE REMUNERATION

Le principe de mensualisation du salaire.
Le respect du SMIC, des salaires minima conventionnels.
Les principales primes et indemnités : dissocier le légal du conventionnel.

LA SAISIE ET LE CONTROLE

Données permanentes.
Données semi variables.
Données variables.
Qui décide, saisit, contrôle ?
Dossier individuel de paie.

L'INCIDENCE DE LA DUREE DU TRAVAIL SUR LA PAIE

La durée du travail légale et conventionnelle.
Les RTT.
Les heures supplémentaires : répartition, quota et majorations.
Les heures complémentaires.
Le repos compensateur, les heures de nuit, les heures de récupération.
Les jours fériés.

METHODES PEDAGOGIQUES :

Pédagogie progressive permettant à chaque stagiaire d'acquérir les bases. Nombreux exercices et cas pratiques.
Remise d'exemplaires de supports réglementaires et indications des sources de documentation indispensables.
Apporter votre calculette !

LE TRAITEMENT DE LA REMUNERATION

Détermination du brut.
Le net à payer et le net fiscal.
Les absences : heures et jours d'absence non compensés.
Les congés payés : droit à temps plein et à temps partiel, congé principal et 5^{ème} semaine.
Les IJSS (aperçu).

LES COTISATIONS SOCIALES OBLIGATOIRES

Les différentes tranches, les bases.
Les prorata de plafond.
Les cotisations URSSAF, ASSEDIC.
Les cotisations de retraite complémentaire.
Régularisations annuelles et progressives.

INFORMATIQUE ET PAIE

Les avantages.
Les inconvénients.
Base de gestion du personnel.
Les logiciels de paie.

Retrouvez toute notre actualité sur www.ifacom.com

DRAC

SARL au Capital de €7 622.45 - SIRET : 388 084 394 000 21 -APE : 8559A
Bureau et Centre : 27, Rue Achille René Boisneuf - 97110 Pointe à Pitre - Tél : 05.90.20.19.37 Fax : 05.90.68.30.36
Siège social et Centre : 15. Rue Frébault - 97110 Pointe à Pitre - Tél : 05.90.93.06.30 - Fax : 05.90.89.09.93